

	FICHES DE DONNEES DE SECURITE selon le Règlement REACH 1907/2006/CE	Date mise à jour : 07/12/2020 Version 3 (remplace la version 2 du 03/08/2015)
--	---	--

1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/PREPARATION ET DE LA SOCIETE/ENTREPRISE

1.1. Identification du produit :	FIBRASTYROC Panneau de la gamme FIBRASTYROC : FIBRASTYROC, FIBRASTYROC+ Phonik , quelle que soit la finition.
1.2. Utilisation du produit :	Panneau rigide, isolant thermique, destiné : - à être posé en fond de coffrage ou fixé mécaniquement afin d'assurer la résistance au feu des planchers béton (REI 180).
1.3. Identification de la société :	KNAUF SAS - Zone d'activités 68600 WOLFGANTZEN Téléphone : +33 3 89 72 11 12 Email : support.technique@knauf.fr
1.4. Numéro de téléphone d'appel d'urgence :	ORFILA : +33 1 45 42 59 59

2. IDENTIFICATION DES DANGERS

Classification du produit selon les directives européennes en vigueur :	Le produit n'est associé à aucun symbole de danger
Principaux dangers :	Caractéristiques potentiellement irritantes liées à la laine de roche. Exposition aux poussières à éviter
Dangers particuliers:	Aucun danger particulier dans le cas d'une utilisation normale du produit. Toutefois lors de la mise en oeuvre et en cas de découpe à la scie circulaire, une irritation des yeux et des voies respiratoires est possible de par la création de poussières. De même la présence de ciment peut entraîner une sensibilisation de la peau en cas de contact répétitif.
Fibres :	De par les dimensions des fibres, seules celles issues de la laine de roche sont susceptibles d'être respirées. Toutefois de par leur faible biopersistance, ces fibres "ne peuvent être classées quant à leur cancérogénicité pour l'homme (Groupe 3)" selon le Centre International de Recherche sur le Cancer (IARC). Des phénomènes passagers d'irritation sont toutefois possibles. (Voir chapitres 11 et 16 suivants)

3. COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

Caractérisation chimique :	Panneau homogène de laine de bois (fibres d'épicéa ou de bois résineux) enrobées de ciment et associées à de la laine de roche et du polystyrène expansé (PSE) contenant un retardateur de flamme.			
La classification et les phrases de risques mentionnées ci-après sont celles des substances indiquées et en aucun cas celle du produit				
Composants :	% masse	Numéro CAS/ EINECS	Symbole	Phrases de risque :
polystyrène	> 5%	9003-53-6 / -	aucun	aucune
n-pentane	< 0,4%	109-66-0 / 203-692-4	SGH02 (Danger), SGH08 (Danger),	H220, H411, H304,
Iso- pentane		78-78-4 / 201-142-8	SGH09	EUH 066, H336
Laine de bois	> 25%	/	aucun	aucune
Ciment CEM I et/ou CEM II contenant du Clinker Portland	< 20%	65997-15-1 / 266-043-4	SGH05 SGH07	H315, H317, H318, H335
Chaux, Hydroxyde de calcium	< 10%	1305-62-0 / 215-137-3	SGH05, SGH07	H315, H318, H335
Laine de roche	< 35%	287922-11-6 / 650-016-00-2	SGH07	H315
Aucun composant ou additif n'est listé parmi les substances candidates pour être soumises à autorisation selon le Règlement REACH Article 59.1				

	FICHES DE DONNEES DE SECURITE selon le Règlement REACH 1907/2006/CE	Date mise à jour : 07/12/2020 Version 3 (remplace la version 2 du 03/08/2015)
--	---	--

4. PREMIERS SECOURS

Aucune mesure spécifique de premiers secours de par l'absence de danger associé au produit

En cas d'inhalation : donner de l'air frais (inhalation de poussières), consulter un médecin en cas de troubles.

En cas de contact avec la peau : en cas d'irritation, rincer à l'eau avant de laver avec du savon.

En cas de contact avec les yeux : rincer immédiatement et abondamment à l'eau afin d'évacuer d'éventuelles poussières ou de fines particules. Consulter un médecin en cas de troubles.

En cas d'ingestion : boire beaucoup d'eau et consulter un médecin.

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Moyen d'extinction approprié : tous les produits d'extinction d'incendie sont appropriés à l'exception du jet d'eau. A noter que le produit est peu combustible. De plus la laine de roche n'entretient pas le feu.

Moyen d'extinction à ne pas utiliser : Jet d'eau

Danger particulier résultant de l'exposition au produit et aux substances issues de la combustion : Les substances émises sont celles liées à la combustion du bois, ainsi que du polystyrène qui est combustible mais ne propage pas le feu une fois la source d'inflammation retirée.

Produits de combustion comprenant du monoxyde de carbone, du dioxyde de carbone et des traces de bromure d'hydrogène. Fumée pouvant réduire la visibilité. Possibilité de dégagement de traces de styrène, d'autres hydrocarbures et leurs produits d'oxydation.

De par la laine de roche, du dioxyde de carbone sera émis durant un laps de temps très court.

Équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre le feu :
Vêtements de protection et appareil respiratoire autonome.

6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE REJET ACCIDENTEL

Précautions individuelles : Pas de flamme nue ni d'autre source d'inflammation à proximité du produit.
Ne pas fumer. Éviter les étincelles. Éviter la formation de poussière.

Précautions pour la protection de l'environnement : Éviter la contamination des égouts ou des eaux de surface.

Méthodes de nettoyage : En cas de poussières, humidifier la zone à nettoyer avant de ramasser le produit. Aspirer les poussières plutôt que de les balayer. Organiser l'élimination conformément à la rubrique 13.

7. MANIPULATION ET STOCKAGE

7.1. Manipulation

Aucune mesure particulière n'est requise du moment que tout est mis en œuvre pour préserver le produit dans son intégralité, en particulier l'absence de flamme nue, de source d'inflammation, d'étincelles...
Toutefois une zone bien ventilée est préférable.

7.2. Stockage

Stockage loin des sources de chaleur et d'inflammation.
Stockage au sec, à l'abri des intempéries.
L'exposition aux intempéries peut conduire à l'apparition d'auréoles indélébiles et l'aspect visuel peut se détériorer.

7.3. Utilisation(s) particulière(s)

En cas de découpe, des lunettes de protection sont requises pour éviter d'éventuelle projection dans les yeux ainsi qu'une aspiration adéquate selon les quantités de poussières formées.
Selon les quantités à découper, un masque est également souhaitable.

	FICHES DE DONNEES DE SECURITE selon le Règlement REACH 1907/2006/CE	Date mise à jour : 07/12/2020 Version 3 (remplace la version 2 du 03/08/2015)
--	---	--

8. CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

8.1. Valeurs limites d'exposition

Le produit n'est pas assujéti à des valeurs limites d'exposition.

Certains composants ou substances issues d'une décomposition du produit, présentent les valeurs réglementaires suivantes :

VME pentane (N°CAS 109-66-0 et 78-78-4) :	3000 mg/m3
VME styrène (N°CAS 100-42-5) :	100 mg/m3
VLE bromure d'hydrogène (N°CAS 10035-10-6) :	6.7 mg/m3
VME poussières inhalables :	10 mg/m3
VME poussières alvéolaires :	5 mg/m3
VME poussières Bois :	1 mg/m3
VME hydroxyde de calcium (1305-62-0) :	5 mg/m3 (valeur indicative non réglementaire)
VME laine de roche :	1 fibre/cm3 (valeur indicative issue de la circulaire n° 99/10 du 13 août 1999 non parue au Journal officiel)

8.2. Contrôle de l'exposition

Un type de masque intégral conforme à la norme EN 149 FFP1 est à porter lors de l'utilisation de ces produits dans un espace confiné ou lors d'opérations générant des émissions de poussières.

En cas de contact prolongé, se laver à l'eau et au savon.

9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1. Informations générales

Etat physique :	Solide
Couleur :	Variable suivant le type de ciment utilisé : ciment gris ou ciment blanc. De plus, les panneaux peuvent recevoir une finition avec peinture Gris en ce qui concerne le polystyrène expansé. Jaune moutarde en ce qui concerne la laine de roche.
Odeur :	Inodore.

9.2. Informations importantes relatives à la santé, à la sécurité et à l'environnement

Inflammabilité :	Difficilement inflammable
Masse surfacique :	13 à 18 kg/m2 selon l'épaisseur du produit

9.3. Autres informations

Le produit est peu combustible mais non inflammable et la quantité de fumée produite est faible

Classement de réaction au feu :	Euroclasse B (B-s1,d0)
Température de décomposition :	au-delà de 200°C
Température de dévitrification de la laine :	au-delà de 1000°C

	FICHES DE DONNEES DE SECURITE selon le Règlement REACH 1907/2006/CE	Date mise à jour : 07/12/2020 Version 3 (remplace la version 2 du 03/08/2015)
--	---	--

10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

10.1. Conditions à éviter

Produit stable mais dégradation esthétique en présence d'humidité (intempéries).
Le polystyrène expansé se décompose dès 100°C. Eviter la proximité de sources de chaleur et d'inflammation.

10.2. Matières à éviter

En présence d'humidité, des auréoles indélébiles peuvent apparaître. Aucune réaction dangereuse n'est à déplorer.

10.3. Produits de décomposition dangereux

Substances pouvant être émises lors de la combustion du produit : monoxyde et dioxyde de carbone, traces de bromure d'hydrogène, traces éventuelles de styrène ainsi que d'autres hydrocarbures et leurs produits d'oxydation.

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Le produit est non toxique.

De par sa faible biopersistance (demi-vie après inhalation des fibres d'une longueur supérieure à 20µm, inférieure à 10 jours), la laine de roche est exonérée du classement "effet cancérigène suspecté : preuves insuffisantes" (R40) depuis la Directive 97/69/CE transposée en droit français par l'arrêté du 28 août 1998 note Q. Notre fournisseur garantit cette caractéristique grâce la certification EUCEB ou RAL dont il bénéficie.

De plus, cette exonération est confirmée par les dernières évaluations faites, notamment celles du Centre International de Recherche sur le Cancer (IARC). En effet l'IARC conclut que la laine de roche "ne peut être classée quant à sa cancérogénicité pour l'homme (Groupe 3)".

Des risques passagers de picotement, de démangeaisons ou d'irritation sont toutefois localement possibles, que ce soit au niveau de la gorge, des muqueuses nasales, de la peau ou des yeux.

12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

Le produit ne présente aucun danger pour l'environnement.

Nos fournisseurs de polystyrène expansible mentionnent des études récentes indiquant que des perles de polystyrène expansé contenant l'ignifugeant en faible quantité (< 0.7%), ne doivent pas être associées à un risque quelconque pour l'environnement.

13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

Les déchets et chutes de panneaux sont stockés en décharge de classe II (non dangereux).

Code du déchet : 17 06 04

Désignation du déchet : matériaux d'isolation autres que ceux visés aux rubriques 17 06 01 (matériaux d'isolation contenant de l'amiante) et 17 06 03 (matériaux d'isolation à base de ou contenant des substances dangereuses)

Les emballages telles que les housses ou les palettes sont recyclables à condition d'être acheminés a minima vers un centre de tri opérationnel.

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Le produit n'est pas classé dangereux à ce jour d'après la réglementation internationale et française pour les transports routier, maritime, aérien, ni pour la navigation intérieure.

	FICHES DE DONNEES DE SECURITE selon le Règlement REACH 1907/2006/CE	Date mise à jour : 07/12/2020 Version 3 (remplace la version 2 du 03/08/2015)
--	--	---

15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

Le produit n'est pas classé suivant les directives européennes sur les substances dangereuses et suivant le règlement CLP 1272/2008.

Conformément au règlement REACH 1907/2006/CE, le produit est un article ne contenant pas de substances destinées à être rejetées dans des conditions normales ou raisonnablement prévisibles d'utilisation.

Conformément à la liste des substances candidates pour être soumises à autorisation selon le Règlement REACH Article 59.1, le produit ne contient pas de substance SVHC (substance of very high concern) à une concentration supérieure à 0.1% en masse.

Phrases de risque associées au produit : Aucune

Conseils de sécurité associés au produit : P210 Tenir à l'écart de la chaleur/des étincelles/des flammes nues/des surfaces chaudes. — Ne pas fumer.

16. AUTRES DONNÉES

Phrases de risque citées dans ce document :

H220	Gaz Extrêmement inflammable
H304	Peut-être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires
H315	Provoque une irritation cutanée
H317	Peut provoquer une allergie cutanée
H318	Provoque des lésions oculaires graves
H335	Peut irriter les voies respiratoires
H336	Peut provoquer somnolences et vertiges
H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets à long terme
EUH 066	L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

Par ailleurs, l'ensemble de ces indications est fondé sur l'état actuel de nos connaissances. Il ne constitue pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donne pas lieu à un rapport juridique contractuel.